

CONSEIL ACADEMIQUE
Séance du 14/09/2021

DELIBERATION
n° CAC_2021_02

relative à la désignation des représentants du Conseil Académique de l'Université Toulouse 1 Capitole, appelés à siéger au Conseil académique de l'Université Fédérale de Toulouse Midi Pyrénées

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse 1 Capitole ;

Vu les candidatures présentées en séance par :

- Monsieur Grégory Kalfèche, Professeur des universités ;
- Madame Sylvie Doutre, Maître de conférences ;
- Monsieur Cyril Imbert, Personnel BIATSS ;

Vu les résultats du scrutin réalisé en séance, qui se présentent comme suit :

- Monsieur Grégory Kalfèche : 47 voix favorables ;
- Madame Sylvie Doutre : 47 voix favorables ;
- Monsieur Cyril Imbert : 47 voix favorables.

Considérant que le conseil académique de l'UFTMIP est composé notamment de six représentants du conseil Académique de l'Université Toulouse 1 Capitole (dont au moins 4 enseignants chercheurs), élus en son sein, dont les Vice-présidents « Recherche », « Formation » et « Etudiant » ;

Le conseil académique en formation plénière, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Sont désignés pour siéger au Conseil Académique de l'Université Fédérale de Toulouse Midi Pyrénées :

- Madame Chantal SOULE DUPUY, Professeur des universités, Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, membre de droit
- Monsieur Jean Paul DECAMPS, Professeur des universités, Vice-Président de la Commission de la Recherche, membre de droit
- Monsieur Mathias SALLES, étudiant, Vice-Président Etudiant, membre de droit,
- Monsieur Grégory KALFLECHE, Professeur des universités
- Madame Sylvie DOUTRE, Professeur des universités
- Monsieur Cyril IMBERT, Personnel BIATSS

Le président du conseil académique,

